

Les six députés du Morbihan et leurs coordonnées

Assemblée nationale : 126 rue de l'Université - 75355 Paris 07 SP

(Population municipale au 1er janvier 2019)

6ème (115 247)

Jean-Michel Jacques
REM



né le 22 février 1968 à Metz (Moselle)
Infirmier

Permanence en circonscription

Conseiller municipal Brandérion
2 Quai du Pont Neuf
56700 Hennebont
Tél. : 09 62 51 28 32
jean-michel.jacques@assemblee-nationale.fr

3ème Nicole LE PEIH
(123 464)
REM



née le 28 septembre 1959 à Pontivy
Agricultrice- propriétaire exploitant

Permanence

70-74 zone de Kermestre
56150 Baud
Tél. : 02 97 07 92 66
Conseillère régionale
nicole.lepeih@assemblee-nationale.fr

5ème
(108 100)



Gwendal Rouillard
REM - Réelu

né le 20 avril 1976 à Pontivy
Cadre du secteur public

Permanence en circonscription

26 cours de Chazelles
56100 Lorient
Tél. : 02 97 89 86 34
Conseiller municipal à Lorient
gwendal.rouillard@assemblee-nationale.fr
rouillard.gwendal@orange.fr
Facebook : gwendal.rouillard1
Twitter : @CG_ROUILLARD
Site internet : www.gwendal-rouillard.fr

4ème Paul Molac
Libertés et Territoires
Réelu
(139 126)



né le 21 mai 1962 à Plœrmel
Professeur du secondaire

Permanence

26 place de la Mairie
56800 Plœrmel
Tél. : 02 97 70 61 72
Conseiller régional
paul.molac@assemblee-nationale.fr
Facebook : paulmolac
Twitter : @paulmolac
Site internet : www.paulmolac.bzh

2ème
(127 264)

Jean-Michel PAHUN
MDM
Permanence en circonscription
25 rue du Port
56570 Locmiquelic
Tél. : 02 97 14 01 06
Conseiller municipal à Port-Louis
jimmy.pahun@assemblee-nationale.fr
Facebook : jimmypahun/



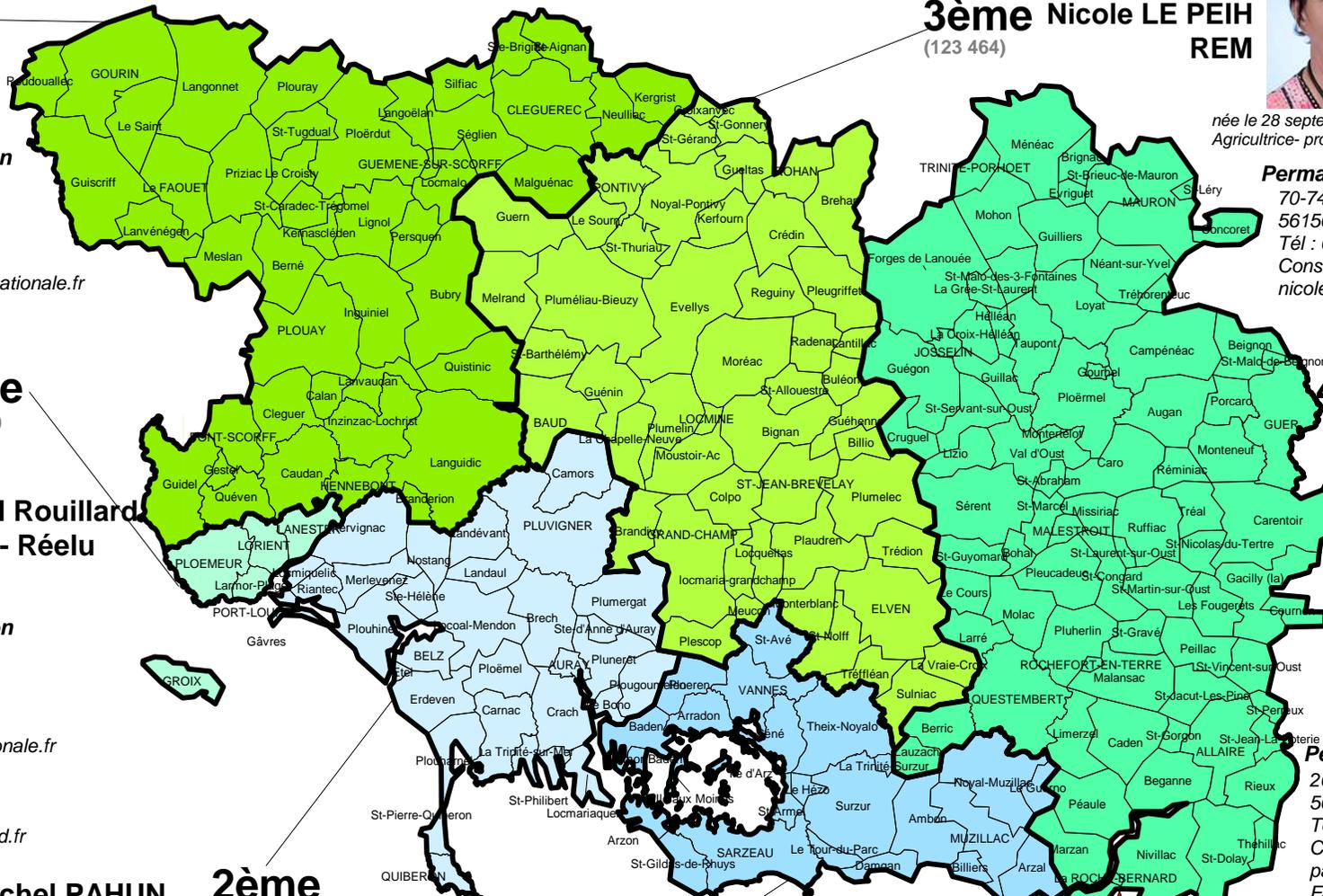
né le 15 mai 1962 à Paris
Navigateur

1ère Hervé Pellois
REM - Réelu
(134 347)



né le 17 avril 1951 à la Chapelle Blanche
(Côtes d'Armor)
Cadre supérieur du secteur privé

Permanence
10 bis rue Joseph le Brix
56890 St-Avé
Tél. : 02 97 61 52 02
herve.pellois@assemblee-nationale.fr



★ Le canton de la Roche-Bernard a été rattaché à la circonscription 4 par ordonnance n°2009-935 du 29 juillet 2009 portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés.